



SECTION SPORTIVE 6^{ème} VOILE

L'appartenance à la classe « VOILE » nécessite que certains aspects soient obligatoirement pris en considération par les élèves et leurs parents.

Pour les parents :

* *en terme matériel* : l'élève doit se munir d'un équipement « voile légère » c'est-à-dire d'une combinaison, de chaussons en néoprène et d'un coupe-vent. Les jours de soleil, la casquette et les lunettes sont de rigueur. L'importance d'un bon matériel est primordiale pour que chaque élève puisse pratiquer en prenant un maximum de plaisir, en toute sécurité.

* *en terme d'organisation* : **les parents doivent amener leur enfant le lundi à 14h10 à la base nautique du RICANTO et venir les chercher à 17h.** La spécificité de l'activité (conditions météo, manipulation de matériels...), impose de disposer de 3 heures consécutives. Si les conditions météo sont mauvaises, certaines séances pourront avoir lieu en salle (théorie). Les élèves seront prévenus le lundi matin.

Certains élèves pourront aussi pratiquer le mercredi de 14h à 17h avec l'Association Sportive voile du Collège, pour se perfectionner. De plus, un partenariat a été mis en place avec la SNA (club de voile de la citadelle) : des mini-stages et des compétitions supplémentaires seront possibles pour les plus motivés.

Pour les élèves :

* *en terme sportif* : l'élève doit obligatoirement être membre de l'Association Sportive du Collège, avoir une licence UNSS (prix de la licence : 90 euros environ pour l'année), réussir le test de natation en début d'année, passer un examen médical d'aptitude à la voile de compétition (auprès d'un médecin sportif agréé), être assidu et volontaire dans les cours de Voile ainsi que d'EPS et participer aux différentes compétitions les mercredis (2 à 3/an). Le certificat médical doit être fourni avant la mi-octobre ; après cette date, l'élève n'ayant pas remis son certificat d'aptitude ne sera plus accepté dans les cours de voile.

* *en terme d'organisation* : L'appartenance à cette classe va nécessiter une organisation rigoureuse pour concilier travail scolaire et pratique sportive (7h à 10h/semaine soit 4 h EPS + 3 à 6 h Voile). Dans ces conditions, l'évaluation du niveau scolaire tout au long de l'année sera un critère pour le maintien de l'élève dans cette classe, ainsi que pour l'accès à la section sportive voile de 5^{ème}.

* *en terme de comportement* : les élèves se doivent d'adopter un comportement irréprochable aussi bien au niveau de l'assiduité que du travail fourni (dans toutes les matières) et de la participation dans les différents cours.

A l'issue de chaque trimestre, outre les résultats scolaires, un point sera fait quant à l'adéquation de l'élève au fonctionnement d'une classe sportive.

Pour information, les tests de voile auront lieu le **JEUDI 06 MAI 2021** à la base nautique scolaire du RICANTO de 14h à 17h.